

Oreillons

Parotidite



Epidémiologie

Agent infectieux	Virus des oreillons (Paramyxovirus)
Réservoir	Homme
Mode de transmission	<ul style="list-style-type: none"> • transmission par des gouttelettes, particules de grosse dimension (> 5 microns) dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie • la dispersion de gouttelettes se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source • les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur • portes d'entrée: muqueuses (bouche, nez, gorge)
Transmission interhumaine	Oui
Période d'incubation	16 à 18 jours (extrêmes 12 à 25)
Durée d'infectiosité	7 jours avant le début de la parotidite et jusqu'à 9 jours après. L'infectiosité est maximale environ 48 heures avant et jusqu'à 4 jours après le début de la parotidite

Prise en charge du patient

Mesures additionnelles	GOUTTELETES
Placement du patient	Chambre individuelle. Cohortage possible (placer plusieurs patients ayant le même agent infectieux dans la même chambre)
Signalétique	<ul style="list-style-type: none"> • Affiche A3 sur la porte à l'extérieur de la chambre • Statif avec blouses/masques de soins et affiche mesures vestimentaires devant la chambre • Affiche sortie sur la porte à l'intérieur de la chambre • Plaquette sur la potence du lit, à transférer sur la chaise lors de transport • Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter avec du ruban adhésif rouge le périmètre d'isolement • Avant intervention chirurgicale, indiquer les Mesures Additionnelles dans Digistat
Matériel de soins	Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles. Privilégier le matériel à usage unique
Voisins	Enquête d'entourage selon directives du service HPCI
Durée des mesures	Jusqu'au 9ème jour après le début de la parotidite

Transport du patient	<ul style="list-style-type: none"> • Port d'un masque de soins par le patient • Literie et chemise du patient propres • Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates • Limiter les déplacements aux besoins essentiels
Visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Port d'un masque de soins • Ne pas s'asseoir sur le lit • Désinfection des mains en sortant de la chambre

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Blouse de protection	Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat, pas nécessaire si simple passage dans la chambre
Gants	Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques
Masque	Masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient, pas nécessaire si simple passage dans la chambre
Mesures complémentaires	Le personnel doit être vacciné (vaccin ROR 2 doses). Le personnel non immun doit éviter le contact avec des patients présentant les oreillons

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins	Utiliser le détergent/désinfectant usuel
Lit et literie	Utiliser les sacs à linge usuels. A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient, changer le lit et la literie
Environnement	<p>Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien</p> <p>A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient:</p> <ul style="list-style-type: none"> • changement du rideau même si le patient reste dans la même chambre • désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, statif, perfusomat, etc.)
Déchets	Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI	Oui
Déclaration au médecin cantonal	Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour